



Panorama

des agendas 21 locaux
et des pratiques territoriales
de développement durable

en France

Janvier 2011



L'OBSERVATOIRE FAIT PEAU NEUVE !

Depuis sa création en 2006, l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable constate une forte évolution dans la prise en compte des enjeux de développement durable par les collectivités. En effet, les rendez-vous internationaux comme Copenhague ou Nagoya, les lois Grenelle et les nouvelles dispositions réglementaires confirment le rôle central des collectivités pour l'avenir des territoires. Les expériences se sont multipliées et diversifiées. S'il était nécessaire en 2006 d'informer ou de donner des repères méthodologiques, 4 ans après les besoins des collectivités ont évolué vers le décryptage d'une réalité complexe, une expertise technique et financière plus pointue, et une rénovation réelle de l'action publique locale. L'Observatoire s'adapte à cette nouvelle donne.

L'attente des collectivités porte aujourd'hui davantage sur des **retours d'expériences concrètes**, sur des **expertises de fond** et des **études qualitatives**. Pour y répondre, en restant fidèle à sa ligne fondatrice, l'Observatoire continue à explorer les sujets du développement durable des territoires et à élaborer des outils de référence. Pour cela, il choisit d'**explorer un thème fort par an**, lui permettant de travailler plus en profondeur.

L'année 2010 a ainsi été consacrée à la réponse apportée par les agendas 21 locaux à la question sociale : une enquête auprès des collectivités, une note de problématique, un recensement des bonnes pratiques, un Atelier d'échanges sur deux jours à Lille ont été conduits. La réflexion se poursuit en 2011 et donnera lieu à la publication du prochain Cahier de l'Observatoire (5^e édition).

La nouvelle stratégie 2010-2015 de l'Observatoire pose de nouvelles perspectives pour **renforcer la capitalisation de bonnes pratiques et la diffusion de connaissances. Un nouveau site internet voit ainsi le jour, avec notamment la mise en ligne d'une banque de bonnes pratiques et la publication d'analyses approfondies.** Les rencontres annuelles (Ateliers de l'Observatoire) resteront le temps fort de l'année, réunissant collectivités, acteurs du territoire, professionnels du développement durable... **L'année 2011** sera consacrée à la **démocratie locale et aux stratégies d'innovation en matière de co-construction** des projets territoriaux de développement durable.

En 1992, les agendas 21 locaux étaient créés lors du Sommet de la Terre de Rio... L'agenda 21 aura donc 20 ans en 2012 ! L'Observatoire consacrera ces deux années au **bilan des agendas 21 locaux**, à l'exploration des perspectives d'évolution et de progression des pratiques, aux sujets qui demain forgeront des politiques responsables du développement des territoires.

Enfin, l'Observatoire, par sa vocation de plateforme d'échanges, est également un **réseau de partenaires à disposition des régions** pour présenter les pratiques de développement durable en France ou donner un éclairage sur un thème particulier. Il travaille avec de nombreux partenaires au sein de son comité de pilotage (Ministère du développement durable, Comité 21, AMF, 4D), de son comité ressources et avec les acteurs locaux.

C'est ce réseau qui forge l'expertise de l'Observatoire ! Merci donc à chacun d'entre eux pour cette implication, à nos partenaires qui nous font confiance depuis quatre ans, aux collectivités et partenaires qui chaque année accueillent les Ateliers. **Et rendez-vous tout au long de l'année 2011 pour construire ensemble des modèles démocratiques renouvelés en faveur du développement durable des territoires !**

L'équipe de l'Observatoire



Le Cahier « Économie et développement durable » est disponible, en libre téléchargement sur le site de l'Observatoire.



L'Observatoire en région ! Comité technique régional agenda 21, 9 sept 2010, Autun, organisé par la Dreal Bourgogne.



Les Ateliers de l'Observatoire, les 3 et 4 novembre 2010 à Lille.

L'Observatoire est un projet multipartenarial soutenu par le Ministère du développement durable, Veolia Propreté et l'ADEME.



C'est dans le Comité opérationnel « Collectivités exemplaires » qu'a été précisée, au cours de la première étape du processus Grenelle de l'Environnement, la place des collectivités dans les engagements du Grenelle. Les acteurs (associations d'élus, ONG diverses, État...) réunis à cette occasion autour de la question du rôle des collectivités locales dans la prise en charge des enjeux environnementaux du XXI^e siècle, ont mis l'accent sur les démarches territoriales de développement durable, de type agenda 21 local : ces démarches globales ont été réaffirmées comme seules à même d'appréhender, à l'échelle locale, à la fois les enjeux en termes de biodiversité, de raréfaction des ressources, de changements climatiques, et les enjeux sociaux tels que le cumul et l'accroissement des inégalités ; **elles permettent d'imaginer collectivement et de mettre en œuvre de nouveaux modes de développement, plus responsables et plus solidaires.**

De ce groupe de travail sont issus un certain nombre d'articles des lois dites « Grenelle I » et « Grenelle II », qui rappellent et renforcent le soutien de l'État aux agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable, confirmant le rôle majeur des collectivités dans la mise en œuvre du développement durable.

Pour commencer, **la loi définit clairement, pour la première fois, les finalités du développement durable** : ce sont les cinq finalités¹ adoptées en 2006 dans le Cadre de référence des agendas 21 locaux. Elles sont désormais intégrées au code de l'environnement.

Deuxième avancée, **l'articulation entre les agendas 21 locaux et les Plans climats territoriaux, devenus obligatoires au-dessus d'un seuil de 50 000 habitants, est établie clairement.** Le volet climat d'un agenda 21 local, lorsqu'il est suffisamment développé, tient lieu de plan climat territorial.

Pour sa part, l'État s'engage (article 254 de la loi portant engagement national pour l'environnement, ou « Grenelle II ») à apporter un soutien aux agendas 21 locaux élaborés sur la base du cadre de référence, notamment à travers des conventions territoriales particulières.

À ce titre, de nouvelles formes de contractualisation, moins sectorielles, fondées sur le partage d'objectifs de développement durable communs pour un même territoire, pourront être signées entre l'État et une ou plusieurs collectivités.

Enfin, engagées ou non dans un agenda 21 local, toutes les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants devront produire, en amont du vote du budget, un « rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Ce rapport fait l'objet d'un décret bientôt publié, qui renvoie bien sûr aux finalités et aux éléments de démarche du Cadre de référence des agendas 21 locaux.

Pour de plus amples informations :

www.legrenelle-environnement.fr et www.legifrance.gouv.fr



Les guides de présentation des lois Grenelle 1 et 2 sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire, rubrique « Veille juridique ».

Bon à savoir !

Etd (Entreprises Territoires et Développement) et le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) ont publié en septembre 2010 des fiches de décryptage du Grenelle par champs d'actions. Retrouvez l'ensemble des fiches sur : www.projetdeterritoire.com et www.certu.fr

1. Qui sont, pour rappel : la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



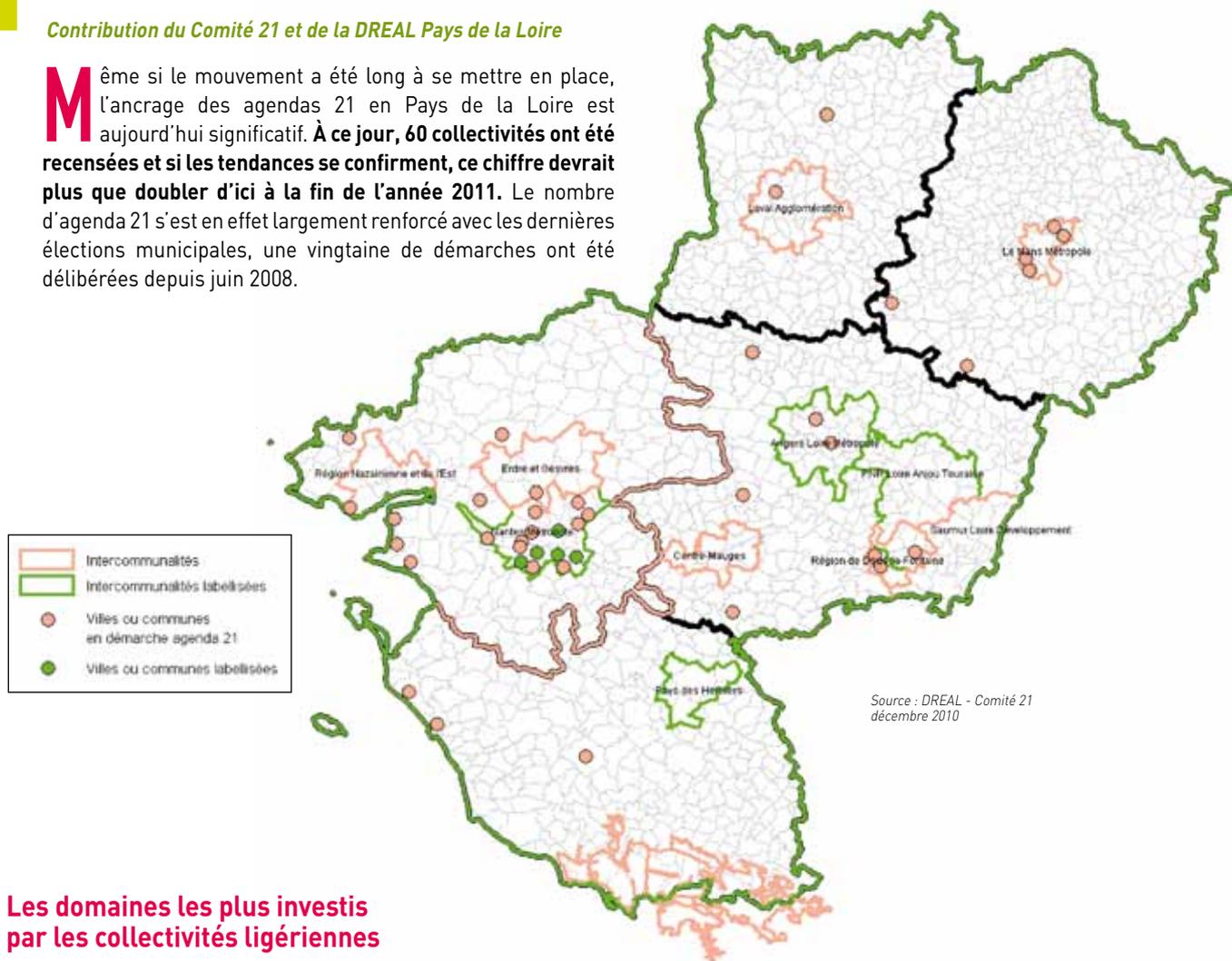
En région : où en est-on ?

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Les démarches agenda 21 en Pays de la Loire

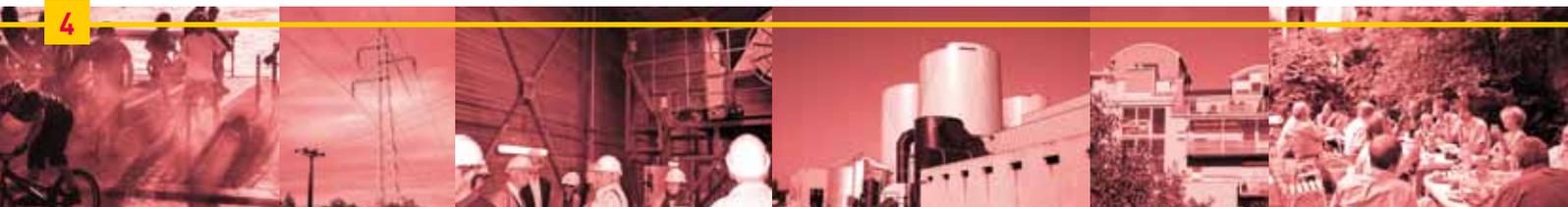
Contribution du Comité 21 et de la DREAL Pays de la Loire

Même si le mouvement a été long à se mettre en place, l'ancrage des agendas 21 en Pays de la Loire est aujourd'hui significatif. **À ce jour, 60 collectivités ont été recensées et si les tendances se confirment, ce chiffre devrait plus que doubler d'ici à la fin de l'année 2011.** Le nombre d'agenda 21 s'est en effet largement renforcé avec les dernières élections municipales, une vingtaine de démarches ont été délibérées depuis juin 2008.



Les domaines les plus investis par les collectivités ligériennes

- **Espaces verts et biodiversité** : gestion des pesticides, plan de désherbage, gestion différenciée ;
- **Économies d'énergies - énergies renouvelables** : éclairage public, bilan énergétique des bâtiments communaux, développement du photovoltaïque ;
- **Gestion des déchets** : collecte sélective ;
- **Transports** : développement des transports en commun, pistes cyclables, ligne pédibus ;
- **Bâtiments** : développement des bâtiments publics en Haute Qualité Environnementale, installation de panneaux solaires ;
- **Aménagement du territoire** : projet d'écoquartiers, intégration de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ;
- **Eco-responsabilité de l'administration** :
 - formation des élus et des agents au développement durable ;
 - politique d'achats publics responsables : papiers recyclés, véhicules GPL, aliments bio dans la restauration collective ;
 - économies d'énergie, suivi des consommations d'électricité ;
 - plan de mobilité du personnel ;
- **Sensibilisation aux gestes écologiques** à destination du grand public et des scolaires : participation à la semaine du développement durable ;
- **Solidarité de proximité** : actions envers les personnes handicapées, accessibilité ;
- **Volet social et coopération** : les aspects sociaux sont de plus en plus souvent abordés. À cet égard, 20 % des actions engagées par les collectivités ligériennes s'intéressent à la lutte contre les exclusions. Quelques collectivités s'engagent dans la promotion du commerce équitable – campagne nationale « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ».



RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

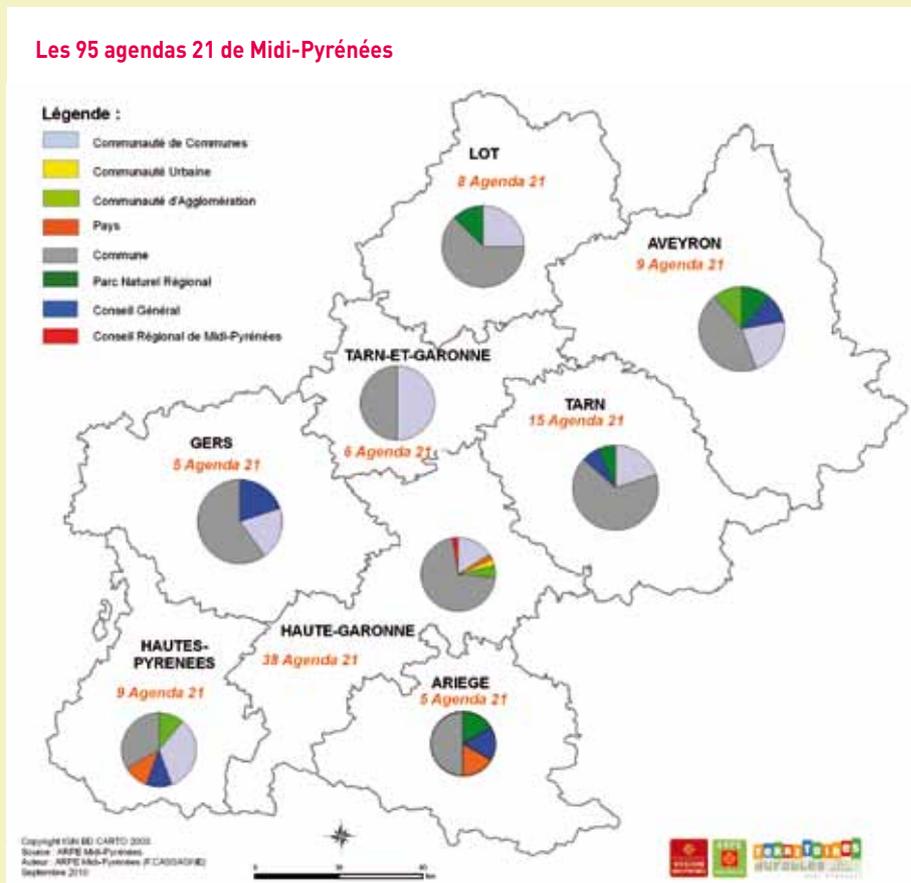
Contribution de l'ARPE Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées connaît depuis plusieurs années une forte dynamique autour des démarches territoriales de développement durable, avec 95 agendas 21 recensés en septembre 2010. Une vingtaine de projets ont déjà été reconnus par le Ministère du développement durable, soit 20 % des agendas 21 reconnus au niveau national. **Depuis 1997, un réseau de collectivités actives et volontaires a été mis en place**, coordonné par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE). Il permet à la centaine de collectivités mobilisées aujourd'hui de partager des informations, de mutualiser leurs expériences et celles venues d'ailleurs, d'expérimenter et de perfectionner de nouvelles méthodes, de bénéficier d'un soutien financier.

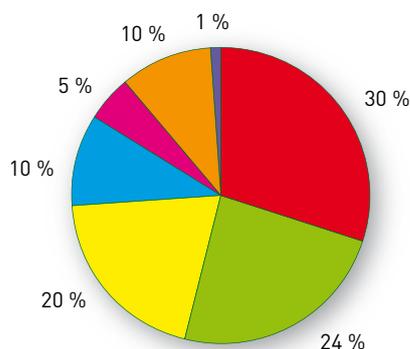
Depuis 2006, dans l'optique de faciliter la mise en réseau, a été créée la « **plateforme territoires et développement durable** » en partenariat avec différents partenaires (la Région, l'ARPE, l'ADEME, l'État, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Union Européenne) :

www.territoires-durables.fr

Les 95 agendas 21 de Midi-Pyrénées



Les axes investis par les Ligériens



Source : DREAL - Comité 21, décembre 2010

Bon à savoir !

Retrouvez les contacts de vos relais en région sur le site de l'Observatoire, rubrique « les agendas 21 locaux » / « en région ».

Les difficultés rencontrées par les collectivités ligériennes

- **La mobilisation des acteurs** due à la relative méconnaissance de la démarche agenda 21 par la population et à la compréhension du concept de développement durable par tous les acteurs ;
- **La mobilisation des agents** : risque d'essoufflement sur le long terme ;
- **Le manque de moyens pour certaines petites collectivités** qui ne disposent pas d'ingénierie interne dédiée à la démarche ;
- **La définition d'une méthodologie** ;
- **La structuration du plan d'actions** et la hiérarchisation des actions ;
- **Le changement des méthodes de travail et des comportements** ;
- Le positionnement de la mission agenda 21 ;
- Les difficultés dans la mise en place d'outils d'évaluation et d'indicateurs.



Retour d'expériences : la concertation dans les projets territoriaux de développement durable

Processus d'organisation d'une réflexion collective, la concertation renvoie à l'ensemble des campagnes d'informations, de débats, de forums impliquant la société civile dans la construction du projet de territoire. Éléments incontournables d'une démarche de développement durable, la concertation s'impose de plus en plus comme une nécessité pour rendre compte de la complexité du système local et pour répondre aux besoins du territoire. L'Observatoire a analysé les fiches de sa banque d'expériences afin de dresser un état des lieux de ces pratiques.

L'APPORT DE LA CONCERTATION POUR LES COLLECTIVITÉS

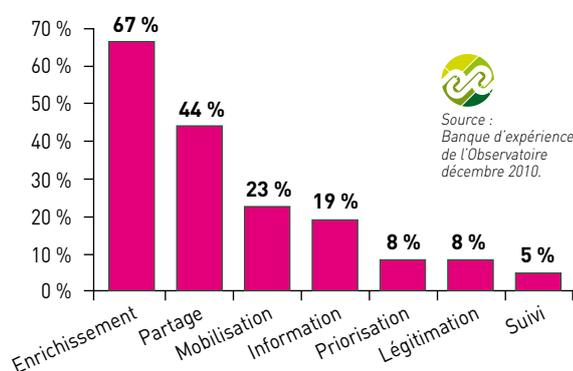
L'apport principal de la concertation évoqué par les 120 collectivités ayant répondu à la question de l'Observatoire est **l'enrichissement du projet**, du diagnostic à la programmation des actions. La concertation permet de faire émerger et de valoriser une expertise citoyenne, de mieux comprendre les enjeux du territoire, et assure ainsi une meilleure cohérence et adéquation aux besoins et attentes des habitants.

Un peu moins de la moitié des collectivités étudiées met en avant l'idée de **partage**. La concertation suscite ainsi l'échange autour du projet, la confrontation des points de vue et des intérêts. Elle contribue à une appropriation de tous, à une **vision partagée du territoire**.

À un niveau à peu près équivalent, les collectivités soulignent le rôle de **mobilisation et d'information** que jouent les dispositifs de concertation. Moments d'information sur le projet, ils permettent une meilleure compréhension des enjeux locaux.

Dans une bien moindre proportion, les collectivités soulignent des apports en termes de **priorisation** et de **hiérarchisation** de l'action publique, de **suiti citoyen** via les réorientations et inflexions apportées au projet par les acteurs, et également de meilleure **légitimité des actions de la collectivité** et des élus.

Les apports de la concertation (base : 120)



Source : Banque d'expériences de l'Observatoire décembre 2010.

LES INSTANCES D'APPUI SOLLICITÉES POUR LA CONCERTATION

Globalement, l'ensemble des collectivités territoriales et territoires de projet recensés par l'Observatoire s'appuient sur des instances existantes, notamment celles initiées par la loi, pour mettre en œuvre leur concertation dans le cadre d'un projet territorial de développement durable.

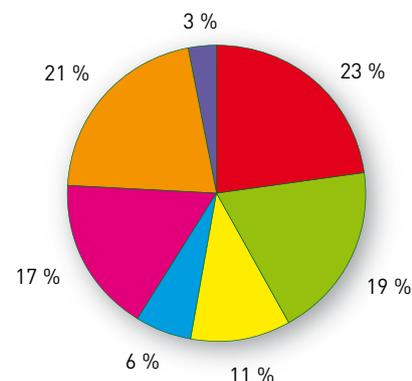
75 % des régions recensées s'enrichissent des analyses et études menées par les **Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR)**. Les intercommunalités et pays font quant à eux régulièrement appel à leur **Conseil de développement** dans leur processus de concertation (68 % des recensés). Les villes s'appuient pour la moitié d'entre elles (47 %) sur les **Conseils de quartiers**.

Au-delà des instances prévues par la loi, les communes de moins de 80 000 habitants ne disposant pas d'instance obligatoire, organisent librement leur démarche participative : ainsi 20 % d'entre elles créent des **Comités consultatifs** spécifiques, qui regroupent une catégorie d'acteurs définis (jeunes, personnes âgées, commerçants...) ou qui abordent une problématique particulière (vie sociale, transport...).

LA COMPOSITION DES INSTANCES PARTICIPATIVES

La démarche de concertation se construit majoritairement en interne : **élus, directions et services techniques sont les plus fortement représentés**, constituant respectivement 24 % et 19 % des processus participatifs. Les **acteurs « relais », associatifs, publics, économiques** constituent également un appui important pour les collectivités (21 %), tout comme les habitants (17 % des participants). Les collectivités associent dans une moindre mesure leurs **partenaires publics** (Chambre de commerce et d'industrie, structure de l'Éducation nationale...). L'appel à un appui technique extérieur reste marginal, tout comme la participation des représentants des autres échelons territoriaux. Cette pluralité d'acteurs intervient tout au long de l'élaboration du projet, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions. La mise en œuvre du programme d'actions reste encore majoritairement réalisée en interne.

Composition des dispositifs de concertation (base : 120)



UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE DE CONCERTATION : ENTRETIEN AVEC PATRICK NORYNBERG

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL DU BLANC-MESNIL

Observatoire : « Quelle a été la démarche de concertation de la commune du Blanc-Mesnil ? »

Patrick Norynberg : « En 1999, la ville du Blanc-Mesnil, qui compte 51 000 habitants, s'est véritablement engagée dans une démarche continue et permanente de concertation citoyenne avec pour point de départ les « Ateliers de l'Avenir ». Elle s'était fixé trois objectifs : écouter les habitants, améliorer leur vie quotidienne et ancrer la démarche participative dans le temps. La démarche a été mise en place en trois temps : un premier moment d'expression de la colère, un deuxième temps où les participants devaient s'autoriser à rêver, enfin, une troisième phase de réflexion constructive sur des projets à venir. »

O. : Qu'est-il ressorti de ces « Ateliers de l'Avenir » ?

P. N. : Ces ateliers ont donné naissance à différents projets dont un projet phare, « La maison pour tous Jean Jaurès », un lieu qui vise à faciliter l'intégration sociale, favoriser la citoyenneté au quotidien de tous. Ce projet a entièrement été bâti avec les habitants.

LE FORUM OUVERT :

COMMENT MOBILISER LES ACTEURS DE SON TERRITOIRE AUTREMENT ? L'EXEMPLE DE RENNES.

Utilisé dans le cadre du Plan Climat de Rennes, le **Forum Ouvert ou Open Space Technology** est une méthode pour organiser et structurer des moments de réflexion collective. Le **Forum Ouvert Rennes post-carbone** s'est ainsi tenu les 7 et 8 décembre 2009, deux jours durant lesquels une centaine de participants (habitants, associations, entreprises privées, institutions publiques) ont réfléchi à la question posée : « quelles initiatives collectives, impactantes et réalistes pouvons-nous imaginer pour réduire drastiquement les émissions de CO₂ dans notre ville ? ». L'objectif était de « trouver une méthode impliquant davantage les participants, de les responsabiliser et de les rendre réellement acteurs de la réflexion », précise Brendan Catherine, chargé du Plan Climat au sein du Service Environnement Énergie de Rennes Métropole. Encadrés par un animateur, **les participants ont ainsi pris en charge l'organisation des ateliers et la délimitation des sujets, tout comme la formalisation des comptes rendus.** Une priorisation collective a ensuite été réalisée par vote. Le **Livre Blanc**, rédigé par des étudiants de

O. : Selon vous, quels sont les apports concrets que permet une démarche de co-construction ?

P. N. : Je distingue deux types d'apports.

• *Sur le plan individuel...*

La reconnaissance : Le cheminement des habitants qui s'impliquent dans ces espaces est très intéressant. On voit des personnes qui n'osaient pas au début, prendre leur place petit à petit, se transformer, retrouver une estime de soi, une dignité.

L'apprentissage de la citoyenneté : Ils prennent conscience de leur utilité dans l'espace public, de leur rôle en tant que citoyen dans le débat.

• *Sur le plan collectif...*

La cohésion sociale : Cela contribue à créer des relations intéressantes, un lien social de proximité, à nouer des solidarités entre les gens. Ils apprennent à se comprendre.

La dynamique collective : Le vivre ensemble passe par de « l'agir ensemble ». La construction collective d'un projet motive les gens et leur donne l'envie de faire par eux-mêmes, les responsabilise.

Une expertise en devenir : En travaillant sur leur territoire, les habitants approfondissent l'expertise qu'ils en ont.

Un travail de co-construction technicien/habitant : L'expertise d'usage des citoyens enrichit profondément le travail des professionnels. Les deux approches sont complémentaires. Les habitants ne sont pas des spécialistes mais leur réflexion sert les techniciens.

Modestement, on fait comprendre aux habitants qu'ils ne sont pas là pour « consommer » les élus mais qu'ils doivent devenir acteurs de leur territoire.

L'Université de Rennes, en lien avec la Ville, fournit la synthèse de l'expression des participants. Il va au-delà des propositions en s'attachant au sens des propositions faites.

Même s'il ne faut pas négliger le temps de préparation et l'animation nécessaires, cette méthode atypique semble avoir satisfait tout le monde : élus, techniciens et participants. Seule déception de la part des participants : « ne pas avoir été suffisamment offensif », « ne pas avoir pu faire mieux », mais une envie certaine de participer à nouveau à un temps de réflexion et d'échange sous la forme d'un forum ouvert.

Le lien entre la collectivité et les acteurs du territoire s'en trouve en effet renforcé. Durant ces deux jours de travail, de discussion et d'échanges, « quelque chose se vit », « au-delà des jeux d'acteurs traditionnels, on assiste à un vrai moment de réflexion collective » conclut Brendan Catherine, qui encourage les autres collectivités à se saisir de cette méthode pour susciter l'expression collective des acteurs de son territoire dans le cadre d'un plan climat ou d'un agenda 21 local.

- Élus
- Directions et services techniques
- Citoyens
- Associations
- Institutions et partenaires publics
- Universités, cabinets conseil
- Autres



Source : Banque d'expériences de l'Observatoire - décembre 2010.



© Fanny Dion

Pour de plus amples informations

www.planclimat.rennes.fr



Si l'on se reporte aux origines de la notion de développement durable, la participation des habitants devrait en constituer une dimension fondamentale. Le Rapport Brundtland de 1987 qui définit le développement durable comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » en faisait l'un de ses quatre piliers, aux côtés du pilier économique, du pilier social et du pilier environnemental. Ce pilier démocratique énonce que le **développement durable suppose la participation du plus grand nombre aux processus de décision** et la mise en œuvre de nouvelles démarches associant les citoyens à la décision environnementale.

Or, il me semble significatif et inquiétant que de nombreuses approches du développement durable tendent aujourd'hui à occulter cette dimension pour ne retenir souvent que les trois premiers piliers. **La tentation est grande de ne pas associer les peuples aux mouvements en cours et de considérer que la gestion de l'environnement est une affaire trop sérieuse pour relever du débat démocratique.** Ce serait me semble-t-il une erreur majeure, pour des motifs à la fois de légitimité et d'efficacité. Comment amener les citoyens à accepter des changements importants dans leur mode de vie sans les associer à ces changements ? Comment par ailleurs se passer de leur expertise et de leurs capacités d'innovation dans l'élaboration de solutions collectives nouvelles ? Il convient de **prendre garde, aujourd'hui plus encore qu'hier, à ce que le pilotage du développement durable ne soit pas le seul fait de spécialistes**, armés de leurs certitudes scientifiques, incités à gouverner de façon autoritaire pour le bien du peuple, certes, mais contre leur gré.

Cette dimension participative doit se retrouver dans un outil comme les agendas 21. Au-delà d'une participation effective de tous les acteurs d'un territoire à leur élaboration, ces processus doivent produire des instruments qui permettront une gestion démocratique du développement durable dans la durée. Ces instruments devront aussi permettre que toutes les voix et tous les intérêts, y compris ceux des groupes les plus faibles de la société, puissent se faire entendre de tous. Par leur souplesse et leur ouverture, les agendas 21 devraient permettre cela. **Nous avons aujourd'hui un devoir d'innovation et d'imagination démocratique.** Il faut cesser de penser que l'exigence environnementale et l'exigence démocratique ne sont pas compatibles. La première ne pourra sans doute pas être satisfaite sans la seconde.

La participation à l'honneur pour l'année 2011 !

L'ampleur des enjeux actuels du développement durable nécessite une **élaboration collective des stratégies et des actions possibles**, en recherchant l'adhésion de tous. Ceci, afin de renforcer les motivations personnelles et collectives, et de drainer les capacités d'action de tous les acteurs du territoire.

Comment mettre en œuvre la participation dans le cadre d'un projet territorial de développement durable ? Quels processus de co-construction permettraient d'associer durablement les acteurs et les relais clés du territoire ?

Afin de perfectionner nos connaissances sur le sujet, de capitaliser nos expériences, de construire des outils et repères visant à accompagner nos démarches, l'Observatoire s'engage en 2011 à approfondir cette thématique de la démocratie participative dans les projets territoriaux de développement durable.

L'Observatoire mutualise les pratiques et favorise l'échange entre les collectivités... Faites-nous part de vos expériences de concertation !

Contact :
contact@observatoire-territoires-durables.org

et rendez-vous sur le nouveau site de l'Observatoire :
www.observatoire-territoires-durables.org



Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

Partenaires de l'Observatoire et contacts



Laurence Ernisse
ermisse@association4d.org



Elise gauttier
gauttier@comite21.org



Gwénola Stéphan
gstéphan@amf.asso.fr



Magali Bardou
Magali.bardou@developpement-durable.gouv.fr

Partenaires financiers



Pour plus d'informations :

www.observatoire-territoires-durables.org

C/O Association 4D

Animation de l'Observatoire national des agendas 21 et des pratiques territoriales de développement durable

150-154, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

Tél. : 01 44 64 75 02 - Fax : 01 44 64 72 76

contact@observatoire-territoires-durables.org

Ce document a été rédigé par Fanny Déléris, Mélanie Durand et Laurence Ernisse de l'Association 4D. Ont contribué pour ce numéro : Magali Bardou (MEDTL), Antoine Charlot (Comité 21), Pascale Ortiz (DREAL Pays de la Loire), Martine Mathorel (ARPE Midi-Pyrénées) et Loïc Blondiaux (Professeur des universités, Paris I).
Conception graphique : René Bertramo - le GIG.

